

Pour faire connaître votre souhait de participer à l'aventure O'Jardin, vous avez la possibilité de remplir un formulaire d'inscription en ligne ou le bulletin ci-dessous, avant le 15 mai 2024 :

## SOIT le m'inscris en ligne

Retrouvez le formulaire d'inscription en ligne sur www.obernai.fr/ojardin ou scannez le OR Code ci-contre.



SOIT				
Je m'ins	cris via	le bull	etin ci-	dessous

j'accepte d'être recontacté(e) pe	ar les services de la Ville d'Obernai.
Nom:	. Prénom :
Année de naissance :	
Nombre de personnes de votre foyer in	ntéressées pour prendre part au projet : personnes
Adresse:	
Code postal :	Ville :
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Courriel:	

Formulaire à déposer en Mairie d'Obernai - Cabinet du Maire Place du Marché - CS 80 205 - 67210 Obernai Cédex - cabinet@obernai.fr - 03 88 49 95 84

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - INFORMATION La Ville d'Obernai, représentée par son Maire en exercice, recueille ces informations vous concernant pour : communication dans le journal municipal. La base légale du traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Mairie

d'Obernai. Les données sont conservées pendant : 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : cabinet@obernai.fr à l'adresse postale : Mairie d'Obernai, Place du Marché, 67210 Obernai. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@cdg67.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.